

Délégation départementale des Alpes Maritimes

Service santé environnement

Affaire suivie par : MIHOUBI Marie
Courriel : marie.mihoubi@ars.sante.fr

Téléphone : 04.13.55.87.10
Télécopie : 04.13.55.87.80

Réf : DD06-0319-2342-D

PJ : rapport du 13 mars 2019 Monsieur Ivaldi – hydrogéologue agréé

Date : 19 mars 2019

Objet : dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour l'extension de l'installation de stockage de déchets inertes non dangereux de la Mescla. Commune de Mallaussène

**Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

à

**Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
CADAM**

Par courriel du 13 décembre 2018, je vous adressais mon avis concernant l'extension du site de la Mescla et je vous informais de la nécessité de disposer de l'avis d'un hydrogéologue agréé.

Monsieur Ivaldi, hydrogéologue agréé a été désigné conformément à l'arrêté du 30 avril 2008 dans le cadre de l'instruction de ce dossier. Il a émis un avis favorable avec des prescriptions de contrôle suivantes :

- la réalisation, par l'exploitant, d'un état zéro de la teneur en sulfates et leur fraction soluble avant tout dépôt d'inertes dans la verse MDV2 des eaux de ruissellement du vallon de la future verse prélevées dans la partie inférieure du talweg qui portera le bassin de décantation de 45 m³.
- la réalisation d'une analyse annuelle, par l'exploitant, des eaux de rejet de la verse MDV2 au point de prélèvement de l'état zéro. Le contenu de cette analyse pourra s'appuyer sur les paramètres identifiés dans l'avis hydrogéologique.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet sous réserve de ces deux conditions.

La délégation départementale de l'agence régionale de santé se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le directeur général et par délégation
Le responsable du service
santé environnement



Jérôme RAIBAUT

